DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360)
SEANCE DU Vendredi 17 juin 2022

N° DE LA DELIBERATION : 2022037

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril Ozil, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mr Lafont Eric, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mr Sauvayre Jean-Luc
Absents : Mr Sébastien Bourguet (procuration à Jean-Michel LAINE), Stéphanie Croxo (procuration à Christine Buchon), Mme Caroline Recht (procuration à Eric Lafont)
A été nommé secrétaire : Anne-Marie Bonot

Envoyé en préfecture le 28/07/2022
Reçu en préfecture le 28/07/2022
Affiché le 28/07/2022
ID : 030-213001092-20220617-DE2022037-AR

NOMBRES DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 11
Date de la convocation : 10 juin 2022
Date d'affichage : 10 juin 2022

Objet de la délibération : DEMANDE DE DETR 2022-2023 et 2023-2024 POUR LA MISE EN SECURITE DU QUARTIER DES SOURCES A EUZET – TRANCHE 01 et TRANCHE 02

Cette délibération annule remplace les délibérations 2022010 et 2022015

Le Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la commune qu'il est possible de demander des aides de l'Etat pour l'opération de mise en sécurité du Quartier des Sources sur Euzet. Il propose donc de scinder la demande d'aide en deux temps comme indiqué dans le tableau qu'il présente aux membres du conseil municipal :

Plan de financement RD7 Tranche 1 - 2022/2023	Montant prévisionnel travaux	Subventions demandées									
		CD 30	%	SMEG	%	ETAT	%	REGION	%	COMMUNE	%
AMENAGEMENT TRAVERSEE AGGLOMERATION	334 206,17 €	100 000,00 €	30%		0%	100 000,00 €	30%	66 841,23 €	20%	67 364,93 €	20%
GESTION DES EAUX PLUVIALES	76 476,50 €	19 119,13 €	25%		0%	20 000,00 €	26%	19 119,13 €	25%	18 238,25 €	24%
RESEAUX SECS											
Montant prévisionel travaux télécom	14 000,00 €	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	14 000,00 €	100%
Montant prévisionel travaux écairage public	10 000,00 €	- €	0%	5 000,00 €	50%	- €	0%	- €	0%	5 000,00 €	50%
Montant prévisionel travaux électricité	116 000,00 €	- €	0%	110 200,00 €	95%	- €	0%	- €	0%	5 800,00 €	5%
Total :	550 682,67 €	119 119,13 €	22%	115 200,00 €	21%	120 000,00 €	22%	85 960,36 €	16%	110 403,18 €	20%
		CD 30		SMEG		ETAT		REGION		COMMUNE	
		accordé		accordé		?		?		budgétisé	

Plan de financement RD7 Tranche 2 - 2023/2024	Montant prévisionnel travaux	Subventions demandées									
		CD 30	%	SMEG	%	ETAT	%	REGION	%	COMMUNE	%
AMENAGEMENT TRAVERSEE AGGLOMERATION	334 206,17 €	100 000,00 €	30%		0%	81 000,00 €	24%	83 551,54 €	25%	69 654,62 €	21%
GESTION DES EAUX PLUVIALES	76 476,50 €	19 119,13 €	25%		0%	19 273,00 €	25%	19 119,13 €	25%	18 965,25 €	25%
RESEAUX SECS											
Montant prévisionel travaux télécom	14 000,00 €	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	14 000,00 €	100%
Montant prévisionel travaux écairage public	10 000,00 €	- €	0%	5 000,00 €	50%	- €	0%	- €	0%	5 000,00 €	50%
Montant prévisionel travaux électricité	116 000,00 €	- €	0%	110 200,00 €	95%	- €	0%	- €	0%	5 800,00 €	5%
Total :	550 682,67 €	119 119,13 €	22%	115 200,00 €	21%	100 273,00 €	18%	102 670,67 €	19%	113 419,87 €	21%
		CD 30		SMEG		ETAT		REGION		COMMUNE	
		accordé		accordé		?		?		budgétisé	
		CD 30		SMEG		ETAT		REGION		COMMUNE	
Totaux des deux tranches :	1 101 365,33 €	238 238,26 €	22%	230 400,00 €	21%	220 273,00 €	20%	188 631,02 €	17%	223 823,06 €	20%

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

Envoyé en préfecture le 28/07/2022
Reçu en préfecture le 28/07/2022
Affiché le 28/07/2022
ID : 030-213001092-20220617-DE2022037-AR

Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

Décide d'approuver à l'unanimité de ses membres présents la demande de DETR 2022-2023 tranche 01 pour un montant de 120000.00 euros ainsi que la demande de DETR 2023-2024 tranche 02 pour un montant de 100273.00 euros pour l'opération de mise en sécurité du Quartier des Sources sur la commune. Le montant global de la demande d'aide pour les 2 tranches s'élève donc à 220273.00 euros.

Il autorise également Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier en cours ou à venir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Le Conseil Municipal,

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr